

# Conférence de Presse du 25 septembre 2014

Merci à toutes et à tous d'avoir répondu à mon appel.

Dans une lettre ouverte du 4 septembre dernier, j'ai demandé au maire de Grez en Bouère de démissionner de sa fonction, en lui reprochant :

- De se désintéresser de la santé des grézillons, malgré les éléments fournis.
- De refuser de voir les membres du conseil municipal, ainsi que le conseil lui-même, se positionner par rapport au dossier Aprochim.
- De rester inactif devant la lenteur de l'indemnisation des victimes de la pollution.

Il n'y a que l'intéressé lui-même et l'auteur du torchon de Ouest-France du 6 septembre, pour avoir cru lire dans cette lettre que ma motivation était uniquement financière. La collaboration de Ouest-France avec le pouvoir en place ne date pas d'aujourd'hui, mais de la seconde guerre mondiale, à la fin de laquelle Ouest Eclair est devenu Ouest-France en un éclair. Vous devinez évidemment qu'une telle agressivité de ma part envers le 1<sup>er</sup> quotidien de France n'est pas basée sur ce seul article mais sur une façon de faire à répétition qui n'a que trop duré, et dont j'ai gardé toutes les preuves évidemment.

En réponse à cette lettre de demande de démission, la direction d'Aprochim a décidé de monter au créneau, pour nier la réalité de mon écrit. Vous comprendrez mon étonnement, de voir le Lucky Luke du Dépôt de plainte, celui qui porte donc plainte plus vite que son ombre, se contenter de la simple dénégation de mes propos.

Le problème sanitaire humain que je craignais publiquement dès début 2011, et donc dès les premiers mois qui ont suivi la révélation de la pollution, est bel et bien là aujourd'hui.

Début 2012, une campagne de prélèvements sanguins a été effectuée sur des riverains plus ou moins éloignés d'Aprochim ? Cette campagne, j'ai été le premier à la demander, début 2011, au cours d'une réunion avec les services de l'Etat, à la mairie de Grez en Bouère. En précisant qu'on savait très bien le temps qui avait été mis pour qualifier un cancer précis du poumon, comme étant celui de l'amiante. J'ai ajouté, combien de temps faudra-t-il attendre, pour reconnaître celui lié à la pollution d'Aprochim? A Jérôme Harnois, le Sous Préfet du moment, qui me répondait "Je ne vois pas l'intérêt des prises de sang", j'ai rétorqué : "Alors dans ce cas, pourquoi en fait on pour les salariés".

Réclamée à nouveau, et obtenue par les associations "Terre et Vie d'Anjou" et "Entre Taude et Bellebranche", la série de prélèvements sanguins a révélé que sur les 24 analyses réalisées, 6 personnes font partie des 5% les plus imprégnées de la population française, dont 2 au dessus du seuil critique.

De tels résultats auraient du amener à une seconde campagne de prélèvements particulièrement ciblée. Véritables complices de l'industriel depuis 25 ans, les services de l'Etat ont refusé de satisfaire cette demande.

Face à l'évolution du dossier sanitaire humain, hier soir, en nombre insuffisant pour que le quorum soit atteint, le conseil d'administration de "Terre et Vie d'Anjou" a cependant décidé de pallier la carence des services de l'Etat. Lors d'une prochaine réunion de son conseil d'administration, l'association devrait donc mettre en place elle même une "Cellule de Veille Sanitaire". Cette dernière proposera à toutes les personnes qui ont un problème de santé particulièrement grave de contacter le responsable de cette cellule.

L'anonymat sera évidemment garanti comme l'exige le secret médical. La quiétude qu'impose la gestion de la maladie par le malade lui-même, doit lui rester assurée.

L'objectif de cette cellule est quadruple :

- Mettre en place une évaluation statistique qui permettra de mettre au grand jour de façon indiscutable le problème sanitaire grézillon. En réactualisant cette évaluation de façon régulière.
- De voir l'association financer la recherche de PCB dans le sang d'un malade, à chaque fois que l'origine PCB sera suspectée, et ce sur la base des connaissances médicales publiées.
- D'aider les victimes dans leurs démarches judiciaires pour faire reconnaître la responsabilité d'Aprochim dans leur problème de santé.
- De faire la même chose à Longuefuye lorsque Séché Environnement aura commencé son stockage, ceci en tenant compte du type de produits stockés sur place.

Pour financer tout ceci, un appel aux dons sera lancé sur le blog de l'association.

A la suite à l'émission d'hier soir "Pièces à conviction", le blog de Terre et Vie d'Anjou est particulièrement consulté. Sur les 750 visiteurs de ce matin 60 ont laissé un message. Quelques uns d'entre ont demandé comment envoyer de l'argent pour me soutenir. La réponse va être donnée sur le blog de TVA. Et les sommes reçues serviront à financer les prises de sang des riverains malades.

Il est indéniable que l'actuel maire de Grez en Bouère, Jean François Lassalle, véritable autruche sur le sujet, risque bel et bien de se retrouver devant les tribunaux avant 10 ans, pour avoir trop longtemps mis la tête dans le sable. La tempête Xynthia d'il y a 4 ans et demi et le maire de la Faute sur Mer, sont là pour le rappeler.

12 types de PCB sont recherchés dans les PCB DL. 4 d'entre eux sont des coplanaires tandis que les 8 autres sont des non-coplanaires. L'un de ces coplanaires est le 126. Alors que celui-ci ne représente qu'environ 25% du total des coplanaires présents dans les végétaux ingérés par les animaux, il

représente 75% de ceux que l'on retrouve dans le lait de ces derniers. Cette multiplication par 3 pourrait éventuellement s'expliquer par une métabolisation plus importante de ce type de PCB. En réalité, il n'en est rien. Car la contamination des animaux n'a pas pour origine la seule ingestion de produits contaminés, mais aussi la respiration des animaux, celle du PCB 126 en particulier, de façon évidente. Le doublement de ce même PCB 126 dans les dernières analyses de sang de certains agents de production d'Aprochim, alors que toutes les autres molécules ont baissé, est là pour le démontrer.

Ainsi, les habitants de Grez en Bouère proches d'Aprochim, qui évitent les produits alimentaires du secteur ne sont donc pas totalement à l'abri de la contamination pour autant... leur seul tort étant celui... de continuer à respirer.

Pour ce qui me concerne, Aprochim m'offre le cadeau royal de... la triple peine.

La première est d'ordre sanitaire, en m'obligeant à respirer ses rejets, puisque je suis situé à 800 m de l'usine. Pour le reste, les œufs de mes poules sont à 8 fois la norme alimentaire. Certains PCB ayant une durée de vie de plusieurs siècles dans le sol, les 153 et 180 en particulier, en conséquence, pour ce qui est des légumes, je dois éplucher les pommes de terre nouvelles, les carottes nouvelles, les jeunes navets et forcément les radis. Ainsi que mes fruits et donc le raisin. Mieux vaut éviter de penser à l'intérêt alimentaire de tout ce qui doit finir... en épluchures.

La seconde peine est d'ordre financier, puisque j'ai dû arrêter l'élevage caprin, amputant mon revenu de plus de 50% au passage. La réputation de Grez en Bouère étant faite, la vente de miel en pâtis à son tour, l'étiquette sur le pot rappelant l'adresse du producteur -bien que celle-ci diffère de celle du lieu de production- Alors qu'une vache mange 3 % de son poids vif en matière sèche par jour, quant à elle, la chèvre en mange 5. En clair, celle-ci mange presque le double d'une vache (toutes proportions gardées) et s'intoxique donc presque 2 fois plus. Les problèmes sanitaires de mon cheptel rencontrés à partir de 2006, soit un an après le début du changement du processus de décontamination d'Aprochim, m'ont amené à être obligé d'arrêter la traite de certaines bêtes, voire à les faire euthanasier, bien que généralement, elles soient mortes avant. Une immunodéficience entretenue par une ingestion quotidienne de PCB est indubitablement la cause de l'installation des verrues cornées sur les mamelles, comme l'atteste le Dr vétérinaire Bernadette Brésard. La chose est d'autant plus flagrante que les bêtes les plus atteintes étaient toujours les plus fortes laitières et donc celles qui mangeaient le plus... de PCB.

La troisième peine est la pire de toutes, celle d'être contraint de rester sur place sans pouvoir faire quoi que ce soit. En effet un élevage caprin ne pourra jamais redémarrer à "Taude", l'exploitation caprine est donc invendable en tant que telle. Seuls peuvent être vendus locaux et terres. L'évaluation faite début 2014 par un notaire montre que la valeur de l'exploitation est passée de 300 000 euros à 120 000 euros. Soit une perte de 180 000 euros. Ma perte de revenu cumulée est de 170 000 euros (pour 2011 à 2015). Cette perte globale, Aprochim refuse de me l'indemniser, alors qu'elle a indemnisé d'autres victimes.

Il y a moins de 3 mois, deux banques m'ont refusé l'avance du financement d'une structure qui peut me permettre de redémarrer une activité ailleurs. Pour obtenir l'indemnisation indispensable qui va me permettre de partir, la grève de la faim est donc la seule solution qui me reste aujourd'hui.

Voilà pourquoi celle-ci a été démarrée ce matin. Elle ne cessera que lorsque les 350 000 euros de compensation auront été virés par Aprochim sur mon compte bancaire. Cette dernière a le RIB nécessaire depuis juillet 2014, mois au cours duquel elle m'a mené en bateau pour la dernière fois.

Dans la mesure où le Pollueur Aprochim savait avoir pollué son environnement dès 2009, puis à nouveau en mars 2010, et qu'il a préféré accélérer la cadence plutôt que de lever le pied, au point de voir sa production passer de 16 960 000 euros en 2009 à 28 063 500 euros en 2010, et donc progresser de 65,47%, ce qui l'a amenée à un résultat net comptable de 5 014 900 euros pour 2010; tout en se moquant éperdument de la santé de ses salariés, de celle des habitants du secteur, ainsi que de l'avenir des exploitations agricoles environnantes ; compte tenu de tout ceci, je n'imagine pas une seule seconde, que celui-ci accepte enfin de réparer de lui-même les dégâts financiers qu'il m'a infligé.

Je n'imagine pas non plus, ses complices de toujours, les services de l'Etat en premier lieu -préfet et sous préfet de service en particulier- ainsi que, en second lieu, les politiques impliqués depuis le début dans ce dossier, les conseillers généraux Norbert Bouvet et Jean Arthuis, faire le nécessaire de leur côté. Toute cette véritable Maffia préférant de toute évidence, mon départ à mon indemnisation. A ce sujet, je tiens à rappeler le souhait des 2 élus en question de me voir interner en psychiatrie en 1988, sur fond de dossier Aprochim. Le premier des deux, Jean Arthuis étant celui qui tire les ficelles politiques du dossier Aprochim depuis 25 ans. Le second Norbert Bouvet n'ayant pas hésité à faire un faux témoignage le 18 novembre 1988, témoignage destiné à faciliter mon internement. L'analyse du dossier complet du juge d'instruction M.C Sorlin en ma possession le démontre clairement. Et pour revenir sur Jean Arthuis, celui-ci a géré le dossier Aprochim en parfait clone du Président du Conseil Général de l'Orne Alain Lambert dans le dossier GDE à Nonant le Pin.

"Mais ma pauvre dame, ne vous souciez pas, dans 10 ans, il n'y aura plus d'agriculteurs dans la région, donc l'usine ne polluera plus personne" tel était le propos tenu par le Colonel Hupin, le 3 février 1988, lors de l'enquête publique pour Aprochim, devant madame Marie Henriette Perthué, futur maire de Grez en Bouère. qui l'a rapporté dans le "Registre d'Enquête Publique n° 2", page 14.

Le commissaire enquêteur était visiblement parfaitement briefé par la préfecture.

25 ans plus tard, il ne reste plus que quelques agriculteurs, mais tous sont de trop, forcément.

Quelle qu'en soit l'issue, je sortirai vainqueur de ce combat, soit en voyant le pollueur accepter de m'indemniser. Soit en y laissant la vie, ce qui serait ma plus belle démonstration, pour faire comprendre que pour la société Aprochim, comme pour ses complices, l'appât du gain justifie tout, et que la santé des riverains n'a aucune espèce d'importance, qu'il s'agisse des agriculteurs, ou bien des habitants tout simplement. Et qu'une portion du territoire mayennais a été condamnée par l'Etat français, en toute connaissance de cause, il y a plus de 25 ans.

Pour sortir vivant de cette grève de la faim, ma seule chance réside dans ce véritable scandale que médias et population peuvent, et se doivent de dénoncer.

En conclusion, ma vie est donc un peu entre vos mains à tous, en quelque sorte.

Et pour finir, une mise au point sur les rumeurs dont je profite actuellement, s'impose. Je vous invite d'ailleurs à vous en faire l'écho.

Non, tout ce que je fais actuellement n'a pas pour but de prendre la place du maire. Le fait de faire le nécessaire pour quitter la commune en est une preuve suffisante.

Non, si je réussis à quitter la commune de Grez en Bouère, je n'abandonnerai pas les Grézillons pour autant. Elu pour 6 ans, je resterai conseiller municipal pour continuer à aider la municipalité, d'autant plus facilement que si je me réinstalle, ce sera à 20 Km d'ici seulement.

Non, la voiture de sport que je possède depuis moins de 3 ans, ne m'a pas été payée par Aprochim. Et dans la mesure où celle-ci vaut moins cher qu'une Clio neuve, sa vente ne résoudrait rien à mes problèmes et ne m'aiderait en rien à me réinstaller ailleurs.

En clair, ce qu'Aprochim me fait subir, n'a rien à voir avec ce que je me suis offert au bout de 25 ans sans vacances.

Merci à toutes et à tous, pour ce que vous ferez.

Joseph Gaudin